



ARS CORSE ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

VOTEZ UNSA



Vote électronique
du 3 au 10 décembre 2026



À QUOI SERT VOTRE COMITÉ D'AGENCE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Le CACT est compétent pour connaître des questions intéressant l'ensemble des agents de l'ARS. Doté de la personnalité civile, il dispose d'une subvention de fonctionnement, organise les activités sociales et culturelles de l'agence et traite des sujets suivants :



Fonctionnement, organisation et effectifs de l'ARS



Orientations concernant les ressources humaines



Égalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations



Mutations, promotions internes et avancements



Santé, sécurité et conditions de travail



Gestion des activités sociales et culturelles

QUI SOMMES-NOUS ?

L'UNSA Santé Cohésion Sociale défend les valeurs de laïcité, démocratie et solidarité. Notre organisation privilégie la négociation pour faire aboutir ses revendications et comprend les syndicats suivants :

- **SYNAASS** --- Personnels administratifs (catégories A, B et C) et agents contractuels de droit public
- **SYNAPSE** --- Personnels santé-environnement : adjoints sanitaires, techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, ingénieurs d'études sanitaires et ingénieurs du génie sanitaire
- **SNIASS** --- Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale
- **SPHISP** --- Pharmaciens inspecteurs de santé publique
- **SMISP** --- Médecins inspecteurs de santé publique



ATTENTION : vous devrez aussi voter pour vos représentants aux instances nationales : Comité social d'administration (CSA), Commissions administratives paritaires (CAP), Commissions consultatives paritaires (CCP)





NOS CONSTATS

Ce que les agents vivent aujourd'hui



Nos constats

1. Des effectifs en forte baisse
2. Un pilotage ministériel défaillant
3. Des réorganisations continues de services
4. Des modalités de gestion hétérogènes
5. Des agents contractuels confrontés à des situations de précarité
6. Une prévention insuffisante des risques psycho-sociaux
7. Des risques déontologiques et de conflits d'intérêt



Des effectifs en forte baisse

Depuis 2024, les pertes d'emplois entravent le fonctionnement des services.

La revue des missions (adéquation missions/moyens) afin d'adapter la charge de travail des agents est trop limitée, quand elle n'est pas menée de manière erratique dans certaines ARS, et ce, dans un contexte national où nos rémunérations sont bloquées, voire régressent eu égard à l'inflation.



Un pilotage ministériel défaillant

Dotées de l'autonomie juridique et financière, les ARS fonctionnent sans cohérence d'ensemble. La coopération inter-ARS est insuffisamment pilotée par le ministère.



Des réorganisations continues de services

Les réorganisations successives et la forte rotation des équipes accentuent la pénibilité au travail, contribuent à laisser certains agents en déshérence et entraînent une perte de mémoire administrative faisant peser parfois de graves risques sur la sécurité juridique de nos actes.



Des modalités de gestion hétérogènes

Le recrutement et la rémunération des agents contractuels de droit public, ainsi que la mise en œuvre des règles statutaires de la fonction publique de l'État ne sont pas toujours pleinement maîtrisés. Les agents ne bénéficient plus aujourd'hui de garanties suffisantes quant à l'égalité de leur traitement.



Des agents contractuels confrontés à des situations de précarité

Le recours massif aux contrats à durée déterminée (CDD) et les faibles niveaux de rémunération fragilisent les collègues et ne leur offrent pas de perspectives professionnelles durables.



Une prévention insuffisante des risques psychosociaux

La réglementation n'est pas toujours appliquée et la souffrance au travail est tangible. Les enquêtes santé / sécurité au travail et les alertes de la médecine du travail sont prises en compte de façon tardive et parcellaire.



Une politisation des nominations qui menace l'indépendance et l'expertise des ARS et suscite des risques déontologiques et de conflits d'intérêts

La multiplication des nominations à des postes stratégiques (DG, COMEX), répondant davantage à des logiques politiques qu'à des critères de compétence, ainsi que la porosité entre les ARS et les établissements qu'elles contrôlent, fragilisent leur indépendance et leur neutralité. Ces pratiques affaiblissent l'autorité, l'expertise technique et le déroulement de carrière des agents. Elles font peser un risque majeur sur l'impartialité des missions d'inspection, sur la capacité des agents à proposer librement les suites nécessaires, y compris les signalements à l'autorité judiciaire, et sur le soutien qu'ils sont en droit d'attendre de leur hiérarchie.



NOS PROPOSITIONS

Nos priorités pour nos collègues



- 1. Mettre en place un véritable pilotage ministériel**
permettant d'obtenir un fonctionnement homogène pour tous les collègues. L'adéquation des missions et des moyens doit aussi être réellement mise en œuvre.
- 2. Améliorer les rémunérations des agents**
et parvenir à plus de transparence concernant les régimes indemnitaires.
Accroître significativement le plan de transformation des agents de catégorie C en B.
Revaloriser le positionnement des fonctionnaires de l'État dans les services.
- 3. Obtenir un engagement sur une évolution des agents contractuels de droit public** vers des contrats à durée indéterminée (CDI) et renforcer les moyens destinés à faire face à la précarité professionnelle.
- 4. Améliorer les conditions de travail et garantir le recours au télétravail**
Nous soutenons son usage, qui nécessite de faire évoluer des pratiques managériales parfois réticentes ou inadaptées.
- 5. Établir un dialogue social transparent**
Les règles de gestion des mutations, promotions et questions indemnitaires doivent s'appuyer sur un véritable dialogue social et un espace de négociation et d'échanges.
- 6. Réorganiser l'ARS Corse**
Replacer la réponse aux besoins de santé des Corses au cœur d'une organisation hiérarchique claire et cohérente, redonnant du sens à chaque direction et département, et valorisant les grades, les corps, les emplois et les compétences. L'organisation doit soutenir les directions et être au service des missions des agents, et non l'inverse. Les rationalisations nécessaires doivent être construites avec les personnels et le CACT, pleinement associés à cette réorganisation.
- 7. Faciliter l'accès à la formation professionnelle**
Développer un plan de formation adapté aux besoins d'évolution professionnelle des agents et garantir un accès équitable à la formation pour tous.
- 8. Amplifier les démarches visant à l'égalité professionnelle**
En menant une réflexion sur les horaires fixes/variables et une expérimentation de la semaine de 4 jours ; en développant une politique ambitieuse et active de soutien à toutes les formes de parentalité (grossesse, mono et homoparentalité, adoption, parcours de procréation médicalement assistée...), tout en renforçant la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination (y compris de retour d'arrêt maladie longue durée) et de harcèlement.
- 9. Renforcer l'attractivité de l'ARS Corse et fidéliser les agents**
Encourager l'arrivée et la fidélisation de nouveaux agents en Corse par une politique active d'accompagnement à l'installation et faciliter la mobilité des agents au sein de l'Agence et entre administrations, notamment avec les services territoriaux de l'État.



NOS CANDIDATES ET NOS CANDIDATS

	Civilité	Nom	Prénom	Affectation
1	M.	SUSINI	Jérémy	Direction générale
2	Mme	SANSBERRO	Nelly	Direction du médico-social
3	M.	TONINI	Thomas	Direction de l'organisation des soins
4	Mme	GALLETTI	Sabrina	Direction du médico-social
5	Mme	LAFOLLY	Lucie	Direction du médico-social
6	Mme	JAMAI	Kaouthar	Direction du médico-social
7	Mme	NATALI	Corinne	Direction de la santé publique



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
<https://federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr>

